



ARRETE DRH 2025 - ...*M22*.....
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A UN FONCTIONNAIRE MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de Saint-Pierre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R.2122-8,
VU la délibération du conseil municipal du 10/04/2025 – Affaire n° *38/1875*... portant
délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du
CGCT,

CONSIDERANT que pour réduire les délais de signature des actes et documents dans un
souci notamment d'efficacité et de plus grande réactivité des services publics
municipaux, afin de répondre aux usagers, il y a lieu de déléguer la signature du Maire
à Madame Fabienne Irisse CARO, Directrice Territoriale, pour des matières
correspondant aux attributions propres à sa Direction,

ARRETE

ARTICLE 1er – Le Maire donne délégation, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, à
Madame Fabienne Irisse CARO, Directrice Territoriale, pour la signature des actes et des
documents énumérés ci-dessous :

- Récépissés, attestations et certificats délivrés aux agents municipaux pour faire valoir
leurs droits auprès d'administration et d'organisme divers,
- Congés et autorisations d'absences,
- Attestations de salaire,
- Déclaration annuelle des salaires,
- Déclaration mensuelle des cotisations,
- Certificats de travail,
- Certificats de cessation de paiement,
- Bordereaux d'envoi et lettres de transmission de pièces relatifs au personnel,
- Déclarations d'accidents de travail,
- Etats de présence des contrats aidés à l'Agence de Service et de Paiement (ASP),
- Inscriptions du personnel communal aux stages de formation organisés par le
CNFPT sans engagement financier.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa
publication.

ARTICLE 3- Le présent arrêté sera transcrit dans le recueil des actes administratifs de la
Commune et ampliation adressée :

- A la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Saint-Pierre,
- Au titulaire de la présente délégation,

Notifié le *14/04/2025*
Signature,

Fait à Saint-Pierre, le
Le Maire,

11 AVR. 2025



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250411-DRHCDD25_1122-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025